

12853/14

(OR. en)

PRESSE 456
PR CO 44

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Session extraordinaire du Conseil

Agriculture et pêche

Bruxelles, le 5 septembre 2014

Président **Maurizio MARTINA**
Ministre des politiques agricoles, alimentaires et
forestières

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

Interdiction russe frappant des produits de l'UE

Les ministres ont débattu aujourd'hui de l'impact et des conséquences de l'interdiction d'importer des produits agricoles de l'UE imposée par la Russie depuis le 6 août de cette année.

La Commission a d'ores et déjà arrêté des mesures d'urgence pour soutenir les marchés des fruits et légumes et le secteur du lait. La plupart des États membres ont estimé que ce soutien était opportun, un grand nombre d'entre eux plaidant néanmoins pour que l'application de ces mesures soit étendue et que les instruments employés soient diversifiés. Des mesures d'indemnisation bien ciblées en faveur de certains des producteurs les plus touchés ont été demandées. En outre, les ministres se sont penchés sur des mesures à moyen et à long terme, telles que la recherche de nouveaux marchés pour les produits de l'UE.

Selon le ministre italien des politiques agricoles, alimentaires et forestières et président du Conseil, M. Maurizio Martina: "Au cours de cette session extraordinaire, les ministres ont réaffirmé la nécessité de donner, au niveau de l'UE, une réponse coordonnée, unanime et solidaire afin de contrer les effets négatifs de l'embargo russe sur les importations de produits agricoles de l'UE. Notre évaluation positive des mesures prises par la Commission a été confirmée, mais nous avons rappelé qu'il fallait suivre en permanence l'évolution des marchés et être prêts à appliquer de nouveaux instruments concrets d'intervention en faveur des producteurs pénalisés par l'embargo".

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	4
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Interdiction russe frappant des produits de l'UE	6
--	---

AUTRES POINTS APPROUVÉS*DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA PROCÉDURE ÉCRITE*

– Énergie	9
– Accès du public aux documents du Conseil	9
– Nominations: Comité économique et social européen - Comité des régions.....	9

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS**Belgique:**M^{me} Sabine LARUELLEM^{me} Joke SCHAUVLIEGE

M. René COLLIN

Ministre des classes moyennes, des PME,
des indépendants et de l'agriculture
Ministre flamande de l'environnement, de la nature et
de la culture
Ministre wallon de l'agriculture, de la nature, de la ruralité,
du tourisme, des sports et des infrastructures sportives

Bulgarie:

M. Vassiļ GROUDEV

Ministre de l'agriculture et de l'alimentation

République tchèque:

M. Marian JUREČKA

Ministre de l'agriculture

Danemark:

M. Dan JØRGENSEN

Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Allemagne:

M. Christian SCHMIDT

Ministre fédéral de l'alimentation et de l'agriculture

Estonie:

M. Ivari PADAR

Ministre de l'agriculture

Irlande:

M. Simon COVENEY

Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires
maritimes**Grèce:**

M. Georgios KARASMANIS

Ministre du développement rural et de l'alimentation

Espagne:M^{me} Isabel GARCÍA TEJERINAMinistre de l'agriculture, de l'alimentation et
de l'environnement**France:**

M. Stéphane LE FOLL

Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Croatie:

M. Tihomir JAKOVINA

Ministre de l'agriculture

Italie:

M. Maurizio MARTINA

Ministre des politiques agricoles, alimentaires et
forestières**Chypre:**

M. Nikos KOUYIALIS

Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et
de l'environnement**Lettonie:**

M. Jānis DŪKLAVS

Ministre de l'agriculture

Lituanie:M^{me} Virginija BALTRAITIENĖ

Ministre de l'agriculture

Luxembourg:

M. Fernand ETGEN

Ministre de l'agriculture, de la viticulture et
de la protection des consommateurs, ministre aux relations
avec le Parlement**Hongrie:**

M. Sándor FAZEKAS

Ministre de l'agriculture

Malte:

M. Roderick GALDES

Secrétaire d'État à l'agriculture, à la pêche et aux droits
des animaux, ministère du développement durable,
de l'environnement et du changement climatique**Pays-Bas:**M^{me} Sharon DIJKSMA

Ministre de l'agriculture

Autriche:

M. Andrā RUPPRECHTER

Ministre fédéral de l'agriculture et des forêts,
de l'environnement et de la gestion de l'eau**Pologne:**

M. Marek SAWICKI

Ministre de l'agriculture et du développement rural

Portugal:

M^{me} Assunção CRISTAS

Ministre de l'agriculture et de la mer

Roumanie:

M. Dumitru Daniel BOTĂNOIU

Secrétaire d'État, ministère de l'agriculture et
du développement rural

Slovénie:

M. Dejan ŽIDAN

Vice-Premier ministre, ministre de l'agriculture et
de l'environnement

Slovaquie:

M. Lubomír JAHNÁTEK

Ministre de l'agriculture et du développement rural

Finlande:

M. Petteri ORPO

Ministre de l'agriculture et des forêts

Suède:

M. Magnus KINDBOM

Secrétaire d'État au ministère de la ruralité

Royaume-Uni:

M^{me} Elizabeth TRUSS

Ministre de l'environnement, de l'alimentation et
des affaires rurales

M^{me} Michelle O' NEILL

Ministre de l'agriculture et du développement rural

M. Richard LOCHHEAD

Ministre (Cabinet Secretary) des affaires rurales
et de l'environnement

M^{me} Rebecca EVANS

Vice-ministre de l'agriculture et de l'alimentation

.....

Commission:

M. Dacian CIOLOȘ

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Interdiction russe frappant des produits de l'UE

Les ministres ont débattu aujourd'hui de l'impact et des conséquences de l'interdiction d'importer des produits agricoles de l'UE imposée par la Russie depuis le début août de cette année.

Le Conseil a réaffirmé qu'une réponse commune à l'échelle de l'UE était nécessaire pour contrer les effets négatifs de l'embargo russe sur les produits agricoles de l'UE.

La plupart des États membres ont jugé opportunes les mesures d'urgence arrêtées par la Commission pour soutenir les marchés des fruits et légumes et le secteur du lait. Toutefois, nombreux sont ceux qui ont demandé que l'on aille plus loin en étendant l'application de ces mesures et en diversifiant les instruments employés. Les ministres ont décidé que, dans ce contexte, il convenait de suivre de près l'évolution des secteurs affectés compte tenu des éventuelles nouvelles interventions sur ces marchés. En outre, des mesures d'indemnisation bien ciblées en faveur de certains des producteurs les plus touchés ont été demandées.

Les ministres se sont en outre penchés sur des mesures à moyen et à long terme. De nombreuses délégations se sont déclarées en faveur de l'augmentation du budget de promotion proposée par la Commission dans le cadre de la recherche de nouveaux marchés à l'exportation pour les produits de l'UE. Plusieurs États membres étaient favorables au renforcement des régimes d'aide à la distribution de fruits et légumes et de lait dans les établissements scolaires. Le Conseil a également discuté de l'éventuelle distribution de produits alimentaires aux personnes les plus démunies, ainsi que d'autres mesures, telles que des restitutions à l'exportation, une hausse des prix d'intervention et l'ajustement des coefficients de correction du taux de matières grasses dans le lait.

Plusieurs membres du Conseil, relevant que les raisons de cette crise ne sont pas directement liées aux marchés agricoles, ont demandé que de nouvelles ressources, outre celles qui ont été convenues dans le cadre du budget agricole, soient mises à la disposition des agriculteurs. D'autres ont cependant souligné qu'il fallait respecter le plafond budgétaire.

Certaines délégations ont également indiqué que l'embargo russe sur les importations avait des répercussions dans le domaine de la pêche, en particulier sur l'industrie pélagique. La Commission a indiqué qu'elle réfléchissait à la manière de réagir au mieux face à l'indisponibilité temporaire de ce marché.

Contexte

En vertu du décret présidentiel n° 560 du 6 août 2014 sur l'application de certaines mesures économiques spéciales visant à garantir sa sécurité, la Fédération de Russie a interdit, pour une durée d'un an, l'importation d'un certain nombre de produits agricoles, de matières premières et de denrées alimentaires en provenance des États-Unis, de pays de l'Union européenne, du Canada, de l'Australie et du Royaume de Norvège, en réaction aux sanctions qui lui sont imposées en raison de la situation en Ukraine.

L'interdiction porte sur une liste de produits précis dans plusieurs secteurs:

- Les fruits et légumes, à l'exception des produits préparés.
- Les produits laitiers: le lait, les produits laitiers (notamment le fromage, le lait écrémé en poudre, le beurre, le lactosérum en poudre, les produits frais, le lait entier en poudre, le lait concentré), et certaines préparations alimentaires contenant des composants laitiers.
- La viande: viandes des animaux de l'espèce bovine, de l'espèce porcine et de volailles (fraîches, réfrigérées ou congelées), ainsi que viandes salées, en saumure, séchées ou fumées, saucisses et produits similaires.

Des exceptions ont été mises en place pour les produits destinés aux aliments pour bébés, pour certains produits de l'élevage (graisses et abats) et les animaux d'élevage ainsi que pour les préparations dans le secteur des fruits et légumes (telles que les jus de fruit, les fruits en conserve ou les légumes préparés). Depuis le 20 août, le lait et les produits laitiers sans lactose, les plants de pommes de terre, les oignons de semence, le maïs hybride et les suppléments alimentaires sont également retirés de l'interdiction.

Le 15 août 2014, lors d'une réunion extraordinaire, le Conseil des affaires étrangères a débattu de la situation en Ukraine et a regretté l'annonce, par la Fédération de Russie, de mesures visant les importations de certains produits agricoles originaires de l'UE. Il a également confirmé l'intention de la présidence italienne d'organiser une session extraordinaire du Conseil "Agriculture et pêche" pour évaluer l'impact de ces mesures et déterminer la riposte qui convient.

À la suite de la mise en application de cette interdiction, la Commission a convoqué différentes réunions du comité de gestion pour discuter de la situation du marché pour les produits touchés par l'interdiction russe. À la lumière des discussions qui ont eu lieu, la Commission a décidé, le 18 août, de mettre en œuvre les mesures d'urgence de la politique agricole commune (PAC) afin de réduire l'offre globale de certains fruits et légumes périssables sur le marché européen (retraits du marché, indemnisation de non-récolte et de récolte en vert). Ces mesures s'appliqueront jusqu'à la fin du mois de novembre et devraient disposer d'un budget de 125 millions d'euros (les produits concernés sont les suivants: tomates, carottes, choux blancs, poivrons, choux-fleurs, concombres et cornichons, champignons, pommes, poires, fruits rouges, raisins de table et kiwis). Des mesures de soutien d'urgence pour les pêches et les nectarines avaient déjà été annoncées le 11 août (29,7 millions d'euros pour les retraits et 3 millions d'euros pour la promotion). Des mesures d'urgence pour soutenir le marché de certains produits laitiers ont également été arrêtées. En ce qui concerne le secteur laitier, la Commission a annoncé le 28 août qu'elle allait mettre en place des mesures d'aide au stockage privé pour le beurre, le lait écrémé en poudre (LEP) et certains fromages. Elle a également confirmé que la période d'intervention publique pour le beurre et le lait écrémé en poudre serait prolongée jusqu'à la fin de l'année. Enfin, le 3 septembre, la Commission a confirmé son intention de consacrer, à partir de 2015, 30 millions d'euros supplémentaires au financement par l'UE des programmes de promotion dans le cadre de la PAC, en plus des 60 millions d'euros prévus chaque année dans le budget de la PAC.

Le 30 août 2014, le Conseil européen s'est félicité des mesures exceptionnelles prises par la Commission et a invité celle-ci à suivre la situation et à envisager l'adoption de nouvelles mesures, le cas échéant.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA PROCÉDURE ÉCRITE

Énergie

Le 30 juillet 2014, le Conseil a arrêté la position de l'UE en vue du conseil ministériel de la [Communauté de l'énergie](#) qui doit avoir lieu le 23 septembre 2014 à Kiev, en Ukraine.

Accès du public aux documents du Conseil

Le 28 juillet 2014, le Conseil a approuvé les réponses aux demandes confirmatives suivantes:

- 17/c/01/14: le Danemark, l'Estonie, la Lituanie, la Slovénie, la Finlande et la Suède ont voté contre le projet de réponse et ont fait des déclarations (doc. [11045/14](#)). La Hongrie a voté pour et a fait une déclaration (doc. [11045/14](#)). L'Italie s'est abstenue.
- 19/c/01/14, 20/c/02/14, 21/c/01/14, 22/c/02/14, 23/c/03/14, 24/c/01/14 et 25/c/02/14: toutes les délégations ont voté en faveur des projets de réponse (docs. [11386/14](#), [11410/14](#), [11544/14](#), [11549/14](#), [11563/14](#), [11629/14](#) et [11657/14](#), respectivement).

Nominations: Comité économique et social européen - Comité des régions

Le 30 juillet 2014, le Conseil a nommé M. Raymond COUMONT (Belgique) (doc. [11832/14](#)) et M. Peter SCHMIDT (Allemagne) (doc. [11837/14](#)) membres du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 20 septembre 2015.

Le 30 juillet 2014, le Conseil a nommé M. Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique) (doc. [11884/14](#));

M. Valter FLEGO et M. Željko TURK (Croatie) (doc. [11900/14](#)); M. Jess V. LAURSEN (Danemark) (doc. [11918/14](#)); M^{me} Maria BYRNE, M. Eamon DOOLEY, M^{me} Mary FREEHILL et M. Neale RICHMOND (Irlande) (doc. [11988/14](#)) et M. Ignazio MARINO, M^{me} Micaela FANELLI et M. Roberto PELLA (Italie) (doc. [11991/14](#)), membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2015.
